

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LÉONARD

Séance du mardi 21 mars 2023

Rapporteur : Monsieur le Maire

QUESTION N°12 :

Indemnité de gardiennage des églises

Deux circulaires en date des 8 janvier 1987 et 29 juillet 2011 ont précisé que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle suivant la même périodicité que celles pour les agents publics.

Le point d'indice des fonctionnaires ayant été revalorisé de 3,5%, l'application de cette règle de calcul conduit à une revalorisation équivalente des indemnités de gardiennage des églises en 2023.

Le plafond communal est fixé en 2023 à 496,09€ pour un gardien résidant dans la commune.

Le conseil municipal peut revaloriser ces indemnités dans la limite de ces plafonds. Il est à ce titre invité à se prononcer pour une mise en application au **1^{er}** avril 2023.

Adopté à l'unanimité.

Signature du maire 	Signature du secrétaire de séance 	Date de mise en ligne 24.03.2023
---	---	---

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LEONARD
76400 (SEINE MARITIME)

Séance du mardi 21 mars 2023

Conseillers Municipaux :

En exercice :	19
Présents :	14
Excusés :	5
Absents :	0
Votants :	18 (17 au moment du compte administratif, M.le maire ne prenant pas part au vote)

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 21 mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT-LEONARD, légalement convoqué le 15 mars deux mille vingt-trois, s'est réuni à la salle Henri Lambert de SAINT-LEONARD.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été ouverte par Monsieur Bernard HOGUET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bernard HOGUET, **Maire**

Mesdames Bernadette MALANDAIN, Marie-France MOIGNOT, Sophie RIOULT et Messieurs François DAUDRUY, Serge LECROSNIER, **Adjoint au maire**

Monsieur Victor BALIER **Conseiller municipal délégué**

Mesdames Christelle JARRY, Marie-Claire LEBAS-PIGNOL, Nathalie LETELLIER, Marie-Pierre PRIEUR et Messieurs Dany DEFONTAINE, Jean-Michel LAMOTTE, Claude MAGUET, **Conseillers municipaux**

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mesdames Marie-Lise DEGREMONT (pouvoir à Madame Moignot), Elvira HACHE (pouvoir à Madame Malandain)

Messieurs Xavier LECOINTRE (pouvoir à Monsieur Defontaine), Christopher MAUVE (pouvoir à Monsieur Balier), Xavier PAILLETTE

Assistait également à la réunion Madame Angélique VERROUST, secrétaire de mairie.

Comme prévu à l'article L.2121-15 du C. G. C. T, il a été procédé immédiatement à l'élection d'un **secrétaire de séance** pris au sein du Conseil ; **Monsieur Serge LECROSNIER** a été désigné pour remplir ces fonctions.